Ville de
Saint-Sauveur

# AVIS PUBLIC

**Règlements d'urbanisme**
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 15 juillet 2026, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 225-22-2026 amendant le Règlement 225-2008 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'apporter plusieurs modifications (omnibus)**

- **Règlement 611-02-2026 amendant le Règlement de lotissement 611-2025 afin d'apporter des modifications à l'article sur la forme des lots**

- **Règlement 613-02-2026 amendant le Règlement sur les permis et certificats 613-2025 afin d'apporter plusieurs modifications (omnibus)**

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis le certificat de conformité en date du 20 août 2026.

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

**FAIT À SAINT-SAUVEUR,** ce 24 août 2026

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA